

MINISTERE DE LA  
MICRO-FINANCE DE L'EMPLOI  
DES JEUNES ET DES FEMMES  
(MMFEJF)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE  
(MAEP)

*Recueil de Fiches et  
de Conseils Techniques sur  
la Production Halieutique*

Ces normes ne sauraient être considérées comme des valeurs absolues mais des ordres de grandeur qui permettent de faire des estimations qui se rapprochent des conditions réelles. Elles peuvent, de ce fait, varier selon les conditions du milieu et les espèces élevées

**Thème :**

**Infrastructures Piscicoles**

# DANS QUELLES INFRASTRUCTURES PISCICOLES PEUT-ON ÉLEVER LE POISSON?

Il existe plusieurs types d'infrastructures dans lesquelles on peut élever le poisson :

- **Bassin ou bac piscicole** : Infrastructure dont les parois et le fond ou assiette sont en matériaux (bois, métal, béton armé, plastique, plexiglas, verre, etc.) ;



- **Etang vidangeable** : Infrastructure dont les digues et l'assiette sont en terre. C'est le type d'infrastructure techniquement recommandé pour une pisciculture moderne. Il est alimenté en eau par gravité et peut être facilement rempli et vidé en toute saison.





- **Trou à poissons sur nappe phréatique** : Infrastructure dont les digues et l'assiette sont aménagées à la manière d'un étang vidangeable mais qui est alimentée par l'eau de la nappe phréatique .



- **Trou à poissons traditionnel ou « Whédo »** : Surcreusement fait dans les plaines inondables pour piéger les poissons en période de crue.



- **Retenue d'eau:** Plan d'eau aménagé pour l'abreuvement des bœufs, l'irrigation, la production d'électricité, etc.) mais qui peut être valorisé à des fins piscicoles.



- **Enclos piscicole :** Pièce d'eau délimitée par des piquets (en bois ou en tout autre matériau), entourée d'un filet à petites mailles. La partie inférieure du filet est enfoncée dans le sol pour empêcher les poissons de fuir par le bas. La partie supérieure dépasse largement le niveau du plan d'eau afin d'éviter les fuites de poisson en cas de variation du niveau d'eau. On l'installe dans des zones peu profondes (1 à 2 mètres maximum) en période de basses eaux.



- **Cage flottante** : C'est une infrastructure piscicole semi-mobile installée en eau libre et maintenue à la surface de l'eau par des bouées ou flotteurs divers ou par des pieds et immobilisée par ancrage ou autre système



